



Recommandation 6 (1951)¹

Coordination des économies des Etats membres du Conseil de l'Europe et des pays d'Outre-mer

Assemblée parlementaire

L'Assemblée

Recommande au Comité des Ministres de demander à l'O. E. C. E, une étude sur les méthodes propres à réaliser une coordination plus étroite entre les économies des Etats membres du Conseil de l'Europe et celle des pays d'Outre-mer avec lesquels ils ont des liens constitutionnels, et de lui faire rapport.

1. Cette Recommandation a été adoptée par l'Assemblée au cours de sa seizième séance, le 15 mai 1951. (Voir [Doc. 52](#), Rapport de la commission des Questions économiques.)

